

ÉTAT DE SITUATION
DES
ÉCOLES LIBRES DU DIOCÈSE

Paroisse de *Meahalong.*

ÉCOLE DE (Garçons ou Filles)

TENUE PAR (Indiquer la Congrégation)

*Les Frères de l'Instruction chrétienne
Plœrmel (Morbihan).*

1^o Depuis quelle époque l'école est-elle établie ? — Par quels moyens a-t-on fait les frais du premier établissement ?

*Depuis le 21 janvier 1884. Tous les frais de l'établissement ont
été faits par le fondateur.*

2^o Qui est propriétaire de l'immeuble ? — Est-ce une congrégation, un particulier, un certain nombre de personnes formant société civile ? — Citer les titres de propriété.

*Monsieur le Comte de Salaberry au château de Fossé près
Blois (Loir-et-Cher).*

3^o Si l'immeuble servant d'école est tenu en location : dire au nom de qui le bail est fait, quel en est le prix, quelle en est la durée, à qui appartient l'immeuble : est-ce à un particulier ou à la Fabrique ?

L'immeuble n'est point tenu en location.

4° Quel est le nombre de Frères ou de Sœurs dirigeant l'école ? — Combien compte-t-elle d'élèves ? — Quelle est la proportion entre les élèves payant la rétribution scolaire et ceux qui sont admis gratuitement ? — L'école a-t-elle des pensionnaires ? — Combien ? — Des chambriers ? — Combien ? — Quelle est leur rétribution aux uns et aux autres ?

Nombre de Frères dirigeant l'école qui compte actuellement 98 élèves; tous ou presque tous les élèves sont gratuits; l'école a une douzaine de chambriers qui payent 4 \$ par mois et par élève.

5° Quel est le montant des traitements attribués aux Frères ou aux Sœurs, et comment y est-il pourvu ? — Y a-t-il lieu d'améliorer les conditions du contrat devenu onéreux pour les fondateurs et trop avantageux pour la congrégation enseignante, par suite de la prospérité de l'école.

Le traitement est presque entièrement fourni par M. de Salaberry, lequel traitement sans être avantageux pour la congrégation dirigeant l'école est devenue très onéreuse pour le fondateur.

6° L'école est-elle grevée de dettes ? — Proviennent-elles du premier établissement ou de l'insuffisance des ressources annuelles ? — Comment espère-t-on y pourvoir ?

Il y a des dettes sur l'établissement provenant de la fondation. par quel moyen le propriétaire espère-t-il y suppléer nous l'ignorons.

7° Craint-on, faute de ressources, de voir se fermer l'école ? — Quels moyens prendre pour éviter ce malheur ?

Du vivant de M. le Comte de Salaberry non à sa mort oui. Quels moyens prendre pour éviter ce malheur nous ne le savons.

8° S'il n'y a pas d'école libre dans la paroisse, ne prévoit-on pas qu'il soit possible d'en établir une ? — Quelles ressources aurait-on de disponibles pour cette œuvre ? — Aurait-on la pensée de faire l'école pour la paroisse ou pour la région ?